FLASH

Janvier 2020

20/20, quand ça s'écrit comme ça, c'est forcément une bonne année !

Ce changement d'année est fortement marqué par les mouvements sociaux contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement. Cette mobilisation a de fortes conséquences sur les transports et donc sur nos conditions de travail, particulièrement en Île-de France, mais c'est un enjeu crucial pour l'avenir de notre système de retraite.

La subvention versée au CAES par l'Inserm est en augmentation cette année de 34 000 € (+ 1,8 %), suivant strictement l'augmentation de la masse salariale. Cependant, nos dépenses s'accroissent également, notamment parce que de plus en plus d'agents se tournent vers le CAES pour pouvoir profiter de leurs vacances, partir en voyages, faire du sport, profiter d'une offre culturelle, ou envoyer leurs enfants en colonies. Une subvention Inserm en faible progression, mais des dépenses en hausse font que, **sans geste fort de la part de l'Inserm**, des **restrictions budgétaires sur chaque secteur** vont être nécessaires pour assurer à l'avenir un budget à l'équilibre.

En 2020, les secteurs Voyages, Loisirs-Culture, Retraités ou Sports vous présentent des destinations en France, en Europe et ailleurs. Et comme chaque année, les secteurs Vacances et Jeunesse vous proposent leurs catalogues d'offres méticuleusement choisies.

Les élu·e·s du CNAS et le personnel du CAES vous souhaitent une très bonne et heureuse année 2020. Que vos plus beaux projets se réalisent, et que cette année vous apporte joie et sérénité !

François Coulier
Président du CAES Inserm

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité / Vacataire ayant 500 heures accomplies.

Jeunesse 1

Les propositions de séjours Printemps sont en ligne : la clôture est au 29 Janvier 2020 mais vous pouvez toutefois solliciter la secrétaire pour savoir s'il reste des disponibilités après cette date.

Le secteur subventionne également sur demande au préalable le plus souvent :

- **Les classes transplantées :**
  Attention la demande doit être envoyée avant le début du séjour.
- **L'initiation aux premiers secours :**
  AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ou PSCI (prévention secours civiques niveau 1).
- **Les séjours en camping ou en auberge de jeunesse** en France et en Europe.
- **La carte Inter rail et les voyages en autocar** dans toute l'Europe.
- **Le voyage de votre enfant s'il part en immersion** pendant au moins 14 jours dans une famille d'accueil à l'étranger pour l'apprentissage de la langue
- **Des séjours choisis par les parents** et remplissant certaines conditions.

Renseignements et inscriptions auprès de **Anne Athimon** ☎ 01.82.53.34.30 ou 🖃 anne.athimon@inserm.fr
Rendez-vous sur le site internet pour télécharger les formulaires de demande http://caes.inserm.fr/fr/enfants/
N'hésitez pas à contacter les gestionnaires pour plus d'information et conseils sur toutes les subventions.

Jeunesse 2

Subvention pour les Activités Sportives et Culturelles en période scolaire (ASCL) : Année scolaire **2019-2020**, la date limite de réception des dossiers de subvention se fera au plus tard **le 31 août**. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.
Année scolaire **2020-2021**, l'envoi de votre demande devra se faire au plus tard le **10 décembre 2020** pour une subvention sur le QF de l'année 2020 si vous n'avez pas atteint le plafond de 300 € de dépense par enfant.
Subvention pour les Centres de Loisirs et Activités Sans Hébergement (CLSH et ALSH) : Les dossiers sont traités par **trimestre**, le dossier doit être envoyé au maximum trois mois après la dernière prestation réalisée. *Plafond max. de 30 € /jour.*
Les compétitions sportives : dossiers traités **2 fois par an**. Ils sont à envoyer au CAES avant le 30 juin et/ou le 31 décembre de l'année en cours et seront traités dans les deux mois suivants.
Les mini séjours et mini camps organisés par les centres de loisirs pendant les vacances scolaires :
Attention *la demande doit être envoyée* ***avant*** *le début du séjour.* Minimum 2 jours/1 nuit et maximum 4 jours/3 nuits, au-delà subvention par le secteur Jeunesse 1.
Plafond maximum de 50 €/jour/enfant.
Les Stages sans Hébergements organisés par le club dont l'enfant pratique l'activité à l'année.
Attention *la demande doit être envoyée* ***avant*** *le début du stage.*

Renseignements auprès de Valery's Sainvil
☎: 01 82 53 34 38
valerys.sainvil@inserm.fr

#Vacances Enfants Ados

Bref Compte-Rendu du 8ème colloque UNAT du 28 novembre 2019

L'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air) représente 1 600 établissements (dont le CAES-Inserm fait partie) ayant tous la volonté de proposer un tourisme et des vacances de qualité accessibles à tous. C'est une famille importante et historique au sein de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Education Populaire.
Comme le thème du colloque portait sur « Vacances Enfants-Ados », **le Secteur Jeunesse** a envoyé 3 participants, les 2 co-responsables du secteur et la gestionnaire de Jeunesse I.

Que faut-il retenir de ce colloque ?

1. **Contexte macro-économique des centres de vacances :** Les centres de vacances sont au cœur du développement des territoires. Deux chiffres éloquents : 55 % des centres de vacances sont situés dans des communes rurales de moins de 2000 habitants, et 80 % des coûts des séjours ont des retombées directes sur le territoire. Cependant une étude des fréquentations des accueils collectifs de mineurs réalisée par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) montre que la fréquentation a baissé constamment ces 10 dernières années pour les séjours de vacances à l'exception de 2018-2019 qui a connu une légère remontée par rapport à 2017-2018.
2. **Impacts sociaux, impacts économiques** : Deux experts, l'un directeur du cabinet d'étude « Mission Tourisme » (David Coste) basé à Sète et l'autre maître de conférence à l'université de Poitiers (Gilles Caire) se sont succédés à la tribune pour préciser les impacts sociaux et économiques des centres de vacances et la méthodologie de l'évaluation de ces impacts. Les centres de vacances représentent les plus gros employeurs en ruralité. Ils maintiennent une vie dans les territoires ruraux, qui autrement seraient amenés à disparaître. Le maire d'Avron, une petite commune des Vosges est venu, en tant que grand témoin, expliquer comment il avait réussi à « sauver sa commune » en mettant en place un dispositif dans lequel les centres de vacances tiennent une part importante grâce à la création d'emplois permettant l'accroissement et la stabilisation de la population. Après avoir risqué la fermeture de l'école, la commune dispose maintenant d'un lycée professionnel en plus de l'école.

Informations générales

Nouveaux horaires d'ouverture au public des locaux du CAES Inserm

En raison des nouvelles règles de sécurité mises en place dans l'immeuble, l'accès aux locaux du CAES sont limités aux horaires suivants:
Du lundi au jeudi: 9h30 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Vendredi: 9h30 – 12h00 et 14h00 – 15h30

Problème de diffusion des courriels groupés aux retraités du CAES Inserm
Certains fournisseurs d'accès à internet bloquent les courriels groupés. Merci de vérifier vos SPAM si vous constatez la non réception des informations, contacter le Secteur Retraités.

FLASH

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Février 2020

Comités Locaux d'Action Sociale

Les nouveaux chiffres donnés par l'Inserm pour cette année 2020, nous indiquent que vous êtes 8 062 agents actifs Inserm. Chaque agent Inserm actif ou retraité, est rattaché à un Comité Local d'Action Sociale (CLAS).

Ces CLAS sont répartis sur toute la France (carte ci-jointe) et sont au nombre de 27. Ils fonctionnent grâce à l'investissement d'agents Inserm actifs et retraités qui permettent à chacun d'entre vous d'avoir accès à des activités et subventions variées, en plus des activités du CAES.

Voici une liste, non exhaustive, de ces activités proposées : fête de Noël pour vos enfants, tickets cinémas (10 par an), sorties familiales (week-end, découverte d'une ville, escape game, concert, spectacles pour petits et grands, ateliers yoga, échecs, tricot, foot en salle, etc…), et subventions sportives ou culturelles.

Vous n'êtes pas rattaché à un CLAS ? N'hésitez pas à vous faire connaitre ; sur le site web du CAES, rubrique « comités locaux CLAS », vous trouverez les coordonnées du CLAS dont vous dépendez.

La participation aux activités proposées par les CLAS contribue à créer un lien entre collègues d'un même site, une collaboration professionnelle plus efficace, de vivre des moments culturels, sportifs, de détente et d'échanges. Les retours sont toujours très positifs !

Les Assemblées Générales des CLAS sont des moments de rencontres avec les agents et l'occasion d'échanger sur les activités et de soumettre des propositions.
Vous souhaitez rejoindre votre CLAS, prendre part activement à la vie de votre CLAS, proposer des sorties, contactez votre CLAS !
Participez et faites vivre votre CLAS !

Nadine Kaniewski
Magali Fasseu
Responsables Secteur CLAS

Comités Locaux d'Action Sociale

Les CLAS ? Quèsaco ?

Les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) sont les structures locales et de proximité du CAES. Le réseau des CLAS couvre la presque totalité des sites d'implantation de l'Inserm avec 15 CLAS hors Ile de France et 12 CLAS en Ile de France.

Les CLAS sont des acteurs majeurs de la vie locale de l'Inserm et permettent aux agents des différents laboratoires et structures d'un même environnement géographique de se connaître et d'interagir ensemble au travers d'activités multiples. Les CLAS sont gérés par un réseau d'agents Inserm volontaires, actifs et engagés.

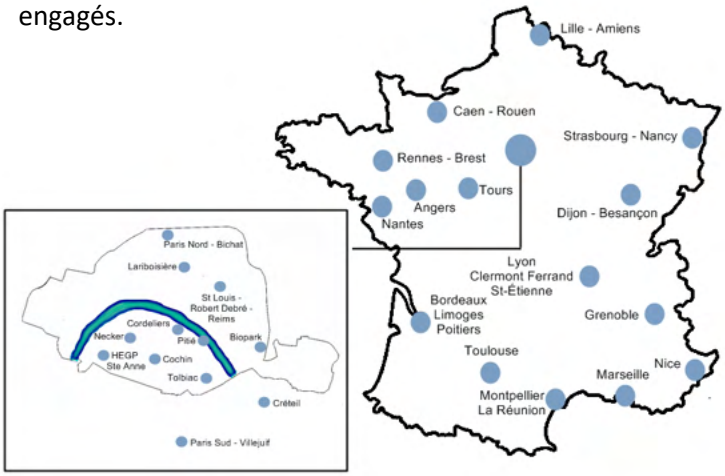

Quelques chiffres :

- Environ 3 000 agents ont bénéficié des activités locales d'un CLAS.
- Environ 2 000 agents ont bénéficié des activités nationales du CAES.
- Environ 1 000 agents ont bénéficié des activités locales (CLAS) et nationales (CAES).

Ces chiffres résument l'importance des CLAS…

Toute l'équipe du CAES tient à remercier tous les membres des CLAS, pour l'énergie qu'ils mettent en œuvre dans l'animation et la gestion de leurs CLAS.

Renseignements auprès de **Sylvie Dupuy**
☎ 01.82.53.34.40 ou
sylvie.dupuy@inserm.fr

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité / Vacataire ayant 500 heures accomplies.

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

Secteur Sports

Séjour Activités Sportives dans le Champsaur
Du 25 au 31 mai 2020

Une semaine d'activités sportives dans un terrain de jeu nature et montagne et la possibilité de partager ces plaisirs en famille, enfants et parents. Un programme riche pour des journées différentes, chacun à son rythme et à son niveau, pour le plaisir.
Rafting, hydrospeed, escalade, biathlon, VTT, *via ferrata*, randonnée… Hébergement en pension complète avec pique nique le midi. **Tarif : 840 €/ personne** (de 756 € à 504 € en fonction de votre taux de subvention). Taux standard 10 - 60 %.

Le prix comprend : Hébergement en pension complète (pique nique le midi), matériel pour les activités et transferts sur place.
Le prix ne comprend pas : Le transport SNCF

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 29 avril 2020

La Vallée Heureuse d'Aït Bougmez
Vacances de la toussaint du 17 au 24 octobre 2020

Randonnée à pied à la découverte de la culture berbère, niveau facile à un rythme de marche paisible, en circuit itinérant et logement en gîte.
Accompagnement par un guide professionnel originaire de la Vallée Heureuse
Accessible aux enfants.
Découverte et partage de la vie quotidienne des paysans berbères.
Tarif : 410 € /personne (de 369 € à 164 € en fonction de votre taux de subvention).
Taux de subvention 10 – 60 %.

Durée du séjour : 8 jours dont 4 jours de marche
Hébergement : Hôtel 3/4* ou Riad à Marrakech Logement en gîte durant le treck.
Transport aérien non compris
subventionné sur un plafond de **400 €**
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
29 avril 2020

Secteur Solidarité

Si les aléas de la vie vous mettent momentanément en difficulté financière, le CAES Inserm vous propose des prêts à 0 % d'intérêt qui sont attribués après étude des dossiers par la commission Solidarité.

Cette commission étudie les dossiers de façon impartial afin de préserver toute la confidentialité le montant maximum accordé de **3 600 €** est remboursable en 48 mois maximum.

Pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap, ce prêt solidarité peut atteindre un montant maximum de **5 000 €** remboursable en 72 mois maximum. Le remboursement du prêt ne peut excéder la durée du contrat pour les personnels en contrat à durée déterminée (CDD).

Le Secteur Solidarité permet également aux agents en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations* proposées par le CAES grâce à une **subvention exceptionnelle à 85 %.**
* hors secteur voyages.

Secteur Sports et Solidarité
Renseignements auprès de **Sylvie Dupuy**
☎ 01.82.53.34.40 ou
sylvie.dupuy@inserm.fr

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du CAES Inserm fête son premier anniversaire !

Un an qui se traduit en :

- **2 408 commandes** passées
- **9 114 articles** achetés sur la billetterie en ligne
- **40 281,37 €** d'économies pour les agents et retraités de l'Inserm

Les parcs d'attractions, les spectacles et le cinéma sont les produits les plus achetés pendant la dernière année.
Saviez vous qu'il est possible d'effectuer ses achats dans les points de vente Meyclub?
8 points de vente dans toute la France; Nice, Toulouse, Amiens, Bordeaux, Levallois, Clermont-Ferrand, Montpellier et Saint-Herblain.
N'hésitez pas à vous déplacer !

Informations générales

Des travaux de remise en état auront lieu dans les bureaux du CAES Inserm au Kremlin Bicêtre **du 10 au 20 février 2020 inclus.** Le CAES Inserm **sera fermé au public** pendant cette période. Merci de nous adresser vos demandes de subvention par courrier ou par courriel. Nous vous remercions pour votre compréhension.

FLASH

Mars 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS

Les jours rallongent, et même si l'hiver n'a pas été très rude cette année, les envies de sorties nous titillent en ce début de printemps !Au début du mois l'éditorial prévu pour ce mois-ci portait sur les sorties sportives ou culturelles et sur les destinations de vacances qui vous sont proposées par le CAES Inserm, mais l'actualité sanitaire due au coronavirus en a décidé autrement.

En application des consignes gouvernementales, le siège du CAES est fermé depuis le lundi 16 mars au public jusqu'à nouvel ordre.

Les consignes de limitation des déplacements et de garde des enfants à domicile nous imposent de modifier nos modes de fonctionnement. Les gestionnaires et les élus du CAES font tout leur possible pour maintenir autant que possible leurs activités à distance. Dans ces conditions, privilégiez les contacts par messagerie électronique, mais limitez-les au strict nécessaire pour respecter les recommandations de l'Inserm.

De nombreux séjours ou week-ends prévus ce printemps sont d'ores et déjà annulés ou reportés par nos prestataires. Les gestionnaires des secteurs concernés aviseront directement les agents affectés par ces reports ou annulations.

Pour autant, la crise sanitaire aura une fin. C'est le moment de préparer vos prochaines escapades pour l'automne prochain. Le secteur « Sports » vous suggère, pendant les vacances de la Toussaint 2020, une découverte de la culture berbère dans le Haut Atlas Marocain (vallée de l'Aït Bougmez), à un rythme de marche paisible accessible aux familles, pour petits et grands !

Un week-end vous est proposé par le secteur « Loisirs-Culture » en partenariat avec le CLAS de Bordeaux pour découvrir cette magnifique ville aux patrimoines historique, architectural, culinaire et œnologique si riches !

Avoir des projets est un remède efficace pour garder un bon moral ; le CAES est à votre côté et saura assumer son rôle d'entraide et d'aide social autant que nécessaire.

Prenez soin de vous,

L'équipe du CAES Inserm

Changements dans la composition du CNAS

Magali Fasseu a quitté ses fonctions au sein du CAES Inserm le 19 février dernier. Nous souhaitons la bienvenue à Catherine Dejean (SNTRS-CGT), qui lui succédera au CNAS. Patrick Robert prendra sa suite en tant que membre associé du Bureau.

Arrivée au CAES Inserm en tant qu'élue SNTRS-CGT en 2011, Magali Fasseu a été responsable du secteur Voyages (2011-2015), responsable du secteur Solidarité (2011-2019), Trésorière (2015-2019), et co-responsable du secteur CLAS depuis juin dernier.
Elle a apporté beaucoup au CAES Inserm, et nous la remercions pour son travail et son investissement tout au long de ces 8 années.
Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite, et une belle réussite dans tous ses projets.

Informations générales

Lors du CNAS de février, et pour se mettre en conformité avec les règles de l'URSSAF, nous avons dû supprimer le forfait nuitée de 30 € attribué aux participants des séjours CAES, lorsque l'heure du rendez-vous ne permet d'y accéder en transport en commun. Vous avez néanmoins toujours la possibilité d'être subventionné pour une nuitée réservée dans une des résidences hôtelières Adagio, Citadine ou Appart'City (voir nos pages web, secteur Vacances).

Secteur Vacances

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, nous avons dû supprimer les subventions des activités sportives et culturelles lors des séjours subventionnés par le secteur Vacances, ainsi que les subventions de ralliements pour les activités subventionnées a posteriori.

Secteur Loisirs-Culture

Week-end CLAS à Bordeaux
du 25 au 27 septembre 2020

Vendredi 25 septembre
Arrivée à l'heure de votre choix à Bordeaux.
Votre chambre sera disponible à partir de 15h00.
Dîner au restaurant.

Samedi 26 septembre
Petit déjeuner à l'hôtel.
10h00 : Rdv avec votre guide pour une visite commentée pédestre de la ville historique : Place de la Comédie, le Grand Théâtre (extérieur), l'église Notre Dame, la place de la Bourse, le Miroir d'eau, place du Parlement. Un arrêt gourmand est prévu durant la visite.
12h30 : Déjeuner au restaurant.
14h30 : Visite du Grand Théâtre de Bordeaux.
16h30 : Fin de la visite et temps libre.
20h00 : Embarquement pour un dîner croisière à bord d'un bateau-restaurant.
20h30 : Départ en navigation le long des quais illuminés. Navigation de 2 heures sur la Garonne.

Dimanche 27 septembre
Petit déjeuner à l'hôtel.
10h00 : Rendez-vous au nouveau centre d'art numérique niché dans l'ancienne base sous-marine. «Les Bassins de Lumières» vous proposent des expériences visuelles et sonores inoubliables dans un espace hors du commun… Imprégnez-vous de l'œuvre de Klimt dans toutes ses dimensions, à l'occasion d'une exposition immersive.
12h00 : fin de la visite et des prestations CAES.

Tarif : 300 €/ personne (de 270 € à 120 €)
en chambre double (base 40 personnes)
Taux de subvention standard 10 % - 60 %

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS PAR COURRIER UNIQUEMENT : Lundi 22 juin 2020

Renseignements et inscriptions auprès de
Soraya Louahchi : soraya.louahchi@inserm.fr

Secteur Vacances

Les vacances un triple plaisir : l'attente, l'éblouissement et le souvenir

Il nous reste des disponibilités pour des séjours à la Mer, à la Montagne et à la Campagne.
Quelques exemples : Saint Raphaël, Bandol, Lacanau, Le Grau-du-Roi, Saint-Hilaire, Carcans-Maubuisson, La Plagne, Méribel, Aix-les-Bains, Chatel-Censoir, Calvisson et bien d'autres lieux.

N'hésitez pas à nous contacter.

Tous les dossiers seront traités par ordre d'arrivée
Renseignements et inscriptions auprès de Monique Le Sanne ☎ **01 82 53 34 35** **monique.lesanne@inserm.fr** 📨 **vacances.caes@inserm.fr**

Secteur Sports

Vous pouvez encore vous inscrire !
La Vallée Heureuse d'Aït Bougmez
Vacances de la Toussaint du 17 au 24 octobre 2020

Randonnée à pied à la découverte de la culture berbère, niveau facile avec un rythme de marche paisible, en circuit itinérant et logement en gîte.
Accompagnement par un guide professionnel originaire de la Vallée Heureuse. Accessible aux enfants à partir de 5 ans. Découverte et partage de la vie quotidienne des paysans berbères.

Tarif : 410 € / personne (de 369 € à 164 €)
Taux de subvention standard 10 % - 60 %
Durée du séjour : 8 jours dont 4 jours de marche
Hébergement : Hôtel 3/4* ou Riad à Marrakech
Logement en gîte durant le treck.
Transport aérien non compris subventionné sur un plafond de 400 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 15 mai 2020

Renseignements et inscriptions auprès de Sylvie Dupuy :
01 82 53 34 40 ou sylvie.dupuy@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

FLASH

Avril 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes dans la cinquième semaine de confinement alors que le virus COVID-19 continue de faire des victimes de par le monde et sur notre territoire. Le confinement pourrait durer au moins jusqu'au 11 mai. C'est donc un Flash très particulier que nous vous envoyons, dans lequel nous avons essayé de vous donner le maximum d'informations sur la vie du CAES et sur l'activité des Secteurs.

Face à l'épidémie de Covid-19, nous ne pouvons que vous recommander la plus grande vigilance. Les gestes barrières sont le meilleur rempart contre la maladie ; respectez le confinement et la distanciation sociale pour vous protéger et protéger les autres, pour casser les chaînes de transmission du virus et, de ce fait, tenter de réduire le nombre de victimes hospitalisées.

Depuis le début du confinement, le CAES Inserm s'adapte, et le travail confiné s'organise. L'ensemble des gestionnaires travaillent désormais, comme la plupart d'entre-nous, depuis leur domicile, dans des conditions parfois difficiles mais toujours avec la volonté d'aller de l'avant. Les outils de travail collaboratif se mettent en place, avec l'aide des équipes du DSI Inserm et du service informatique du CAES CNRS, que je voudrais vivement remercier ici.

Si l'accès à notre serveur de fichiers est maintenant possible à distance, un certain nombre de dossiers « papier » sont toujours dans nos locaux de l'avenue de Fontainebleau ; nous n'avons pas non plus accès au courrier postal reçu depuis le 16 mars. Des retards dans le traitement de ces dossiers sont inéluctables, mais nous faisons tout notre possible pour limiter les conséquences que cela pourrait avoir pour vous.

Pendant cette période de confinement, nous essayons de garder le contact avec vous grâce à une communication adaptée. Les messages publiés sur nos listes de diffusion tentent de vous informer régulièrement sur l'activité du CAES et des différents secteurs, et nous essayons de relayer des adresses de sites web qui peuvent être utiles pour occuper petits et grands (musées virtuels, activités ludiques, etc.). Nous maintenons, autant que possible, notre site web à jour avec les informations disponibles concernant chaque secteur.
Si le travail quotidien des gestionnaires du CAES est profondément perturbé, il en est de même de l'organisation des instances du CAES. Ainsi, la réunion du Comité National d'Action Sociale (CNAS), notre conseil d'administration, qui devait se réunir le 31 mars pour statuer sur l'arrêt des comptes 2019 a été reportée au 5 mai, et se tiendra en visioconférence. Les Bureaux exécutifs se tiennent également à distance, et 4 Bureaux, dont 2 extraordinaires se sont déjà tenus depuis le 16 mars.

Dans l'incertitude totale sur la date effective de fin du confinement, nous avons pris la décision de reporter au 30 septembre l'Assemblée Générale qui devait se tenir initialement le 17 juin prochain. L'Assemblée Générale est un moment fort de notre association, et nous souhaitons que le maximum d'agents et de représentants des CLAS puissent y participer. Dès lors, les conditions nous semblaient très loin d'être réunies pour organiser sereinement l'AG à la date initialement prévue. L'InterCLAS qui se réunit d'ordinaire à la veille de l'Assemblée Générale est également reporté au 29 septembre, et nous avons souhaité que cette réunion se tienne cette année sur une journée entière.

Nous continuons néanmoins à espérer pouvoir tenir, en présentiel, le conseil d'administration (CNAS) du mois de juin, dissocié donc de l'Assemblée Générale et de l'InterCLAS. Si le confinement devait empêcher les élus d'être tous présents, nous serions contraints de l'organiser à distance, par visioconférence.

L'ordonnance gouvernementale du 25 mars organise les conditions financières de l'annulation ou du report des séjours. Elle prévoit notamment l'établissement de bons à valoir à validité élargie (18 mois), l'accent étant mis sur le report des séjours sur des périodes plus favorables, plutôt que sur leur annulation. Le CAES est en contact avec tous nos prestataires pour déterminer les dates de report possibles. Les agents concernés seront directement informés des dispositions prises.

François Coulier
Président du CAES Inserm

Vie des secteurs

Secteur Vacances

Dans le cadre de la crise sanitaire, le CAES a décidé que toutes les réservations d'hébergement avec le secteur Vacances pendant la période de confinement vous seront remboursées dès que possible.
En raison de l'actualité, nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer vos réservations pour les séjours d'été dont la date limite d'inscription était fixée au 20 mars. Dès la levée du confinement et en fonction de la législation sur les déplacements, nous reviendrons vers vous très rapidement pour d'autres informations.

Secteur Jeunesse

Le délai de 2 mois après la fin du séjour pour l'envoi des justificatifs est prolongé pour les classes transplantées en raison de la fermeture des écoles.
La date limite d'inscriptions de vos enfants pour les séjours d'été a été reportée au 29 avril.

Secteur Voyages

Le voyage en Ouzbékistan, initialement prévu en mai, est reporté à une date ultérieure, en négociation avec l'agence de voyages.

Au vu de l'étendue et de l'importance de la crise sanitaire au niveau mondial, nous sommes également en contact avec nos prestataires pour les voyages en Russie (prévu en septembre 2020) et au Costa Rica (octobre 2020).

Secteur Loisirs-Culture

Le séjour dans la région des Lacs Italiens, initialement prévu en mai est reporté en septembre (25-28/09/2020). Le séjour à Amsterdam est reporté au printemps 2021 (17-19/04/2021), pour conserver au programme la fête de la Tulipe .

Secteur Sports

La randonnée sur les Chemins de Saint-Jacques prévue du 8 au 17 mai aura lieu du 19 au 28 septembre 2020.
La randonnée dans les Cinque Terre est également reportée en septembre (7-12/09/2020). **Deux places restent disponibles** ; si vous souhaitez vous inscrire, envoyez votre dossier d'inscription par courriel à sylvie.dupuy@inserm.fr **avant le 15 mai 2020** (tarif 805 € : de 724,50 € à 483 € suivant votre taux de subvention ; voyage non compris).
Le trek « famille » de la Vallée Heureuse d'Aït Bougmez, au Maroc, est pour le moment maintenue du 17 au 24 octobre, pendant les vacances de la Toussaint (tarif 410 € : de 164 à 369 € suivant votre taux de subvention ; voyage non compris). La date limite d'inscription est reportée au **15 mai 2020.**

Consultez le descriptif de ces activités sur le site web du CAES http://caes.inserm.fr/fr/sports/nouveautes/

Coupons Sport : Une seule campagne de commande de coupons Sport ANCV sera faite cette année, avec une **date limite de réception des dossiers de demande impérative au 15 septembre.**

Secteur Retraités

Nous sommes en contact avec nos prestataires concernant les Retrouvailles (23-29 mai) et la randonnée en étoile à Névache (21-27 juin) pour un éventuel report en 2021. Les participants à ces activités seront directement informés.

Secteur Solidarité

Le secteur Solidarité est toujours à votre écoute malgré le confinement. La Commission se réunit à distance chaque fois que nécessaire pour étudier les dossiers et assister les agents Inserm. N'hésitez pas à contacter Sylvie Dupuy (sylvie.dupuy@inserm.fr)

Billetterie en ligne

En raison du confinement, de nombreux spectacles, événements, parcs, etc. sont reportés, annulés ou fermés. Si vous avez acheté des billets pour des spectacles, la première chose à faire est de surveiller les communications faites par la salle accueillant votre événement (via son site internet, ou les réseaux sociaux).

Dans le cas d'un report, les billets initiaux devraient rester valables dans les mêmes conditions.

N'hésitez pas à consulter la Foire-Aux-Questions (FAQ) de la billetterie en ligne.

Chers et chères collègues,

Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas publié ce mois-ci de Flash mensuel. Nous tenons cependant à vous tenir informer le mieux possible en cette période compliquée par la crise sanitaire en cours.

L'activité du CAES Inserm s'est déroulé uniquement à distance depuis le 16 mars dernier, et reste encore fortement perturbée. Je voudrais remercier ici les services de l'Inserm qui nous ont permis d'organiser matériellement ce travail à distance, et tout particulièrement l'engagement des gestionnaires du CAES pour le travail fourni dans des conditions difficiles.

Le CNAS d'arrêt des comptes qui avait été reporté au 5 mai s'est finalement tenu par visioconférence ; il en a été de même de toutes les réunions de Bureau ou les Commissions de Secteurs. Le CNAS du mois de juin (16-17/06) ainsi que notre Assemblée Générale (reportée au 30 septembre) se tiendront également par visioconférence.

En effet, les imprécisions sur la possibilité de tenir une Assemblée Générale en présentiel, ou au contraire si des contraintes pèseraient encore fin septembre sur les conditions de circulation ou sur le nombre maximum de personnes autorisées dans un rassemblement, nous ont conduit à décider **d'organiser notre AG du 30 septembre par visioconférence**. La réunion **InterCLAS du 29 septembre est annulée.**

Les conditions inhabituelles de tenue de notre Assemblée Générale par visioconférence nous imposent d'organiser l'approbation des résolutions et la désignation des nouveaux contrôleurs de gestion par un vote par correspondance préalable à l'AG.

Un appel à candidature aux postes de contrôleurs de gestion est ouvert jusqu'au 26 juin (voir sur notre site web). Le texte des résolutions et la liste des candidats aux postes de contrôleurs de gestion vous parviendront à partir du 10 juillet, et vos votes devront nous parvenir par courriel avant le 15 septembre.

Nous entamons une période de déconfinement progressif pendant laquelle le travail à domicile des gestionnaires CAES reste privilégié. Nous espérons pouvoir assurer dans les prochaines semaines des passages réguliers dans nos locaux, qui devraient notamment faciliter la gestion du courrier postal. Nos locaux restent cependant fermés au public.

De très nombreuses activités proposées aux agents ont dues être annulées, mais l'horizon semble s'éclaircir pour les activités de l'été et de la rentrée. Les réservations pour vos vacances ou celles de vos enfants peuvent maintenant redémarrer. Les gestionnaires et responsables de secteurs sont en relation très régulières avec nos prestataires ; nous vous tiendrons bien entendu informés au fur et à mesure que nous pourrons vous confirmer le maintien des activités prévues.

François Coulier
Président du CAES Inserm

FLASH

Juin 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Assemblée Générale du CAES Inserm

Mercredi 30 septembre 2020

Le CAES est une Association régie par la loi de 1901 dont les salariés de l'Inserm sont les membres. Comme chaque année l'Assemblée Générale est l'occasion d'examiner le bilan de l'exercice. C'est aussi un moment d'échanges et de réflexions sur l' exercice en cours et sur l'avenir. Cette année, la crise sanitaire nous a amenés à modifier les conditions de tenue de notre Assemblée Générale.

En tant qu'association nous sommes obligés de réaliser une Assemblée Générale dans l'année. Dans l'impossibilité pratique d'organiser une Assemblée Générale traditionnelle nous mettons en place une Assemblée Générale par visioconférence.

Afin qu'un maximum d'agents soient représentés à L'Assemblée Générale dans ces conditions particulières, les élus du CNAS, le personnel CAES, les contrôleurs de gestion, les représentants des CLAS, les représentants syndicaux, les représentants de l'administration de l'Inserm et le Commissaire aux Comptes de l'association assisteront à distance.
Les agents ne pourront pas assister à l'Assemblée Générale, mais auront la possibilité de voter toutes les résolutions au préalable.

Nous avons besoin de vous

Les ouvrants droit peuvent normalement être présents à l'Assemblée Générale du CAES ou se faire représenter grâce à des pouvoirs. Cette année, dans un contexte de crise sanitaire, l'Assemblée Générale aura lieu par **visioconférence**. Ces conditions particulières nous imposent d'organiser l'approbation des résolutions et la désignation des nouveaux contrôleurs de gestion par un vote par correspondance préalable à l'Assemblée Générale.

Pour cela nous vous communiquerons toutes les informations nécessaires pour voter via courriel début juillet.

Les votes devront être envoyés au CAES Inserm par courrier électronique à administration.caes@inserm.fr avant le **15 septembre 2020 à minuit.**

Ordre du jour :

8h45-9h15 : Enregistrement des présents.
9h15-12h30 :
- Présentation du Rapport Moral
- Présentation du Rapport Financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion

14h00-16h30 : Questions-réponses avec les secteurs.

Vote des résolutions

1. Vote du rapport moral et quitus au conseil.
2. Approbation des comptes.
3. Affectation du résultat à la réserve libre.
4. Maintien de la réserve obligatoire.
5. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes.
6. Nomination des contrôleurs de gestions pour l'exercice 2020.

Nouveauté : Élection des Contrôleurs de Gestion 2020

Les contrôleurs de gestion au CAES ont pour mandat d'évaluer l'opportunité des dépenses et leur conformité par rapport aux statuts et décisions de l'association. Ils sont au nombre de 4 titulaires (dont un sortant) et 3 suppléants. Les contrôleurs de gestion sont désignés au cours de l'Assemblée Générale pour exercer leur mission sur l'exercice de l'année en cours.
Un appel a candidatures au poste de Contrôleur de Gestion pour l'exercice comptable de l'année en cours vous a été envoyé le 26 mai dernier avec une date limite d 'envoi des candidatures au **26 juin 2020**.

Nous vous communiquerons la liste de candidats au poste de Contrôleur de Gestion début juillet avec toutes les résolutions de l'Assemblée Générale.

RAPPORT MORAL 2019

Chères et chers collègues,

L'année 2019 était une année d'élection pour le CAES, et une équipe renouvelée, emmenée par le Sgen CFDT Recherche^{EPST}, a pris ses marques pour diriger notre association. Les trois syndicats fondateurs du CAES, Sgen CFDT Recherche^{EPST}, SNTRS CGT et SNCS FSU ont conclu un accord pour travailler ensemble, et siègent au Bureau exécutif.
La liste des 17 membres du CNAS élus en juin a été modifiée dès septembre, avec la démission de Catherine Ratel Masson et Bruno Phelut (SNPTES), remplacés par Christelle Daudé et Stéphane Cailmail.

Dès notre prise de fonction, nous avons adressé début juillet 2019 une lettre à Monsieur Gilles Bloch, Président-directeur général de l'Inserm, signée par l'ensemble des quatre syndicats représentés au CAES (Sgen CFDT, SNCS FSU, SNPTES et SNTRS CGT). Nous y soulignions les valeurs de solidarité, de justice sociale et d'indépendance portées par le CAES, et y rappelions que, dans un contexte social difficile, le CAES assure une part importante de l'action sociale à l'Inserm. Nous y revendiquions aussi un plan d'augmentation substantielle des moyens alloués au CAES par l'Inserm.

Très rapidement, nous avons sollicité une entrevue avec Madame Claire Giry, Directrice générale déléguée. Monsieur Gilles Bloch, Président-directeur général de l'Inserm a souhaité nous rencontrer au dernier trimestre. Cet entretien a finalement dû être reporté en tout début d'année 2020 à cause des mouvements sociaux de fin d'année. Cette discussion était importante, venant après tant d'années pendant lesquelles les prédécesseurs de M Bloch n'avaient pas pu se libérer pour rencontrer la direction du CAES Inserm.

Afin d'optimiser notre communication, nous avons rencontré à plusieurs reprises Myriam Billacois et Éric Furlan (département de l'information scientifique et communication – DISC). Nous avons également travaillé sur la mise à jour de notre site web en relation avec l'intranet de l'Inserm. Nous vous reparlerons très certainement de ce projet dans les prochains mois.

Les comptes annuels 2019, qui vous seront soumis pour approbation lors de l'Assemblée Générale le 30 septembre prochain, montre un budget en quasi-équilibre qu'il faut souligner, bien que ce résultat soit dû en grande partie à l'annulation d'une créance de l'Inserm. Ce résultat nous permettra de maintenir une réserve libre à un niveau suffisant pour garder une trésorerie saine, tout en consacrant aux agents l'essentiel des ressources qui nous sont allouées.
Les chiffres de participation montrent bien l'attachement des agents au CAES. En 2019, plus de 3 500 personnes (agents et leur famille) sont parties grâce au secteur Vacances. Le secteur Jeunesse a traité pas moins de 2 900 demandes de subvention. Les autres secteurs (Loisirs – Culture, Retraités, Sports, Voyages) totalisent près de 1400 participants. Enfin, les CLAS, emmenés par plus de 230 élus très motivés ont mobilisé près de 3000 participants partout en France. Le secteur Solidarité permet une aide aux agents en difficulté sous la forme de prêts à taux d'intérêt nul ou de taux de subvention exceptionnel.

L'année 2019 a vu le coup d'envoi de la nouvelle billetterie en ligne, après de long mois de réflexions et de préparation en collaboration avec les CLAS. Cette billetterie donne accès à une offre très large de billets à tarifs « collectivités » pour des activités très diversifiées. Elle est accessible partout en France à partir d'une application web (bientôt avec une appli smartphone), et la très grande majorité des billets sont disponibles électroniquement, et donc utilisables immédiatement.
Le CAES a également souscrit aux services de Sélection-Loisirs permettant l'achat de billets de spectacles avec la possibilité d'options. Ces services sont disponibles pour tous les CLAS.

La fin de l'année 2019 a été marquée par des luttes sociales contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement. Ces forts mouvements sociaux ont entraîné des perturbations conséquentes dans les transports, notamment en Île-de-France, qui nous ont amenés à annuler certaines activités, et à mettre en place des procédures de travail à distance pour les gestionnaires du CAES. Nous ne le savions pas à ce moment-là, mais ces procédures nous seront utiles lors de la crise sanitaire de 2020...

Dominique Jessel a pris une retraite méritée au début de l'été dernier. L'ensemble des élus et des gestionnaires remercient avec moi Dominique pour tout ce qu'elle a apporté au CAES !
Nous avons accueilli en mai 2019 Raquel Cespón Romero pour lui succéder en tant que gestionnaire administrative et webmestre. Patricia Jock a assuré le remplacement de Valery's Sainvil (secteurs Voyages et Jeunesse) pendant son congé de maternité.

Notre Assemblée Générale aura lieu cette année en visioconférence (et à une date inhabituelle). Je suis persuadé qu'elle sera tout aussi enrichissante que les autres années.

François Coulier
Président du CAES Inserm

BILAN D'ACTIVITÉ DES SECTEURS

Secteur Vacances (P. Ferrari – M.-C. Babron)

En 2019, le budget consacré au secteur « Vacances » a été de 517 819 €, en augmentation de 12 % par rapport à 2018. Ce budget se répartit en 3 postes : **les Propositions catalogues CAES** (46 %), **les Subventions « a posteriori »** (43 %) et les **Amortissements** de nos investissements (11 %).

Propositions catalogues CAES: 238 960 € pour 459 séjours, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2018.

- 159 dans nos investissements (517 participants, 43 % de taux moyen de subvention).
- 218 chez des prestataires ou partenaires (781 participants, 45 % de taux moyen de subvention).
- 71 dans des résidences hôtelières (207 participants).
- 11 en week-end « Bien-Être » (19 participants).

Subventions « a posteriori » : 223 099 € pour 765 séjours, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2018.

- 697 séjours chez les prestataires agréés par le CAES (2 253 participants, 37 % de taux moyen de subvention).
- 167 bénéficiaires de subventions pour les activités sportives ou culturelles effectuées pendant les séjours subventionnés.
- 40 bénéficiaires pour la subvention des frais de transport vers la Corse.

Amortissements : 55 760 € de 8 mobil-homes et de parts dans des Sociétés Civiles Immobilières correspondant à des semaines en multipropriétés et à des gîtes ou chambres en pension complète dans des Villages de Vacances du Tourisme Social.

Secteur Sports (O. Lefebvre)

Le CAES a la volonté via son secteur Sports, de favoriser auprès des agents Inserm, une pratique sportive régulière, source de santé et d'équilibre, permettant également des rencontres dans un contexte sportif.

Ces objectifs ont été réalisés en 2019 via :

- Des activités collectives, souvent de pleine nature, proposées par le CAES (environ 12 % du budget).
- Des subventions à posteriori (11 % du budget), réparties en subventions de stages ou séjours.
- Des subventions pour les frais d'inscription à des manifestations sportives, compétitives ou non (environ 12 % du budget).
- Des subventions pour des coupons « Sport ANCV » (environ 63 % du budget).

En 2019, 411 dossiers ont été traités pour 602 participants et un budget total d'environ 46 000 €. Vous avez ainsi été 20 participants à la croisière autogérée dans les Baléares, 6 participants à la randonnée de Saint-Jacques-de-Compostelle, 4 participants à pédaler sur les chemins de la Loire à vélo tout chemin et 6 participants au défi voile. Cependant nous avons dû annuler, faute de participant, la découverte de Venise en kayak proposée en avril et en novembre, une randonnée dans le Dauphiné fin juin et du ski nordique à Bois-d'Amont pendant la semaine du nouvel an.

Secteur Retraités (N. Lacaze)

En 2019, le nombre d'inscrits au fichier Retraités a atteint 1 289 personnes. Les activités proposées par le secteur sont : des conférences, les grandes expositions des musées parisiens, des spectacles : théâtre, concerts. Pour les sportifs, des randonnées pédestres, sous condition d'adhésion à la FFRP, sont organisées en Île-de-France et la randonnée en étoile dans le Dauphiné a réuni 24 participants. Des sorties culturelles comme la cité épiscopale de Meaux ou le château de Monte Cristo ont été proposées. Une sortie de 2 jours a permis la découverte de Strasbourg.

N'oublions pas nos bons moments de convivialité avec le repas annuel de fin d'année qui a rassemblé 47 personnes malgré les grèves de transports ainsi que 41 personnes pour la traditionnelle galette des rois.

Et bien évidement «les Retrouvailles», qui se sont déroulées dans le Lot avec 55 participants. Cette activité phare du secteur, séjour détente et culturel, regroupe pour une semaine les agents de toute la France. Au total 57 activités ont généré 845 participations.

CLAS (N. Kaniewski)

Tout d'abord un grand merci à Magali Fasseu pour ses quelques mois au secteur CLAS avec des échanges réguliers et des réflexions mutuelles et enrichissantes depuis plus de 5 ans.

Le deuxième semestre 2019 aura été pour les 27 CLAS un changement de rapporteur à la suite des élections du CAES. De nouvelles pratiques ont été mises en place avec encore plus d'interactivité et de dialogues réguliers tout au long de l'année avec le rapporteur et les responsables du secteur CLAS. Des disparités existent encore entre les CLAS mais tendent à se réduire pour arriver à une équité nationale entre tous les agents.

Nous vous rappelons que tous les agents Inserm, quel que soit leur statut, sont rattachés à un CLAS. N'oubliez pas d'en faire la demande si ce n'est pas le cas en vous connectant sur le site web du CAES, rubrique « Comités Locaux d'Action Sociale ».

Les CLAS vous proposent des activités locales et variées de proximité ou, pour certains CLAS, des week-ends plus éloignés en France ou à l'étranger. Du sport, de la culture, des sorties familiales, des concerts, des expositions, des concours de dessins et de photos, il y en a pour tous les goûts !

Le budget des CLAS est le 3ème budget du CAES après les secteurs Vacances et Jeunesse. Le budget dépensé des CLAS pour 2019 est de 254 668 €. N'hésitez pas à participer aux activités et pourquoi pas vous impliquer dans le CLAS ! Merci à tous les élus des CLAS pour leurs implications !

Secteur Loisirs-Culture (C. Lépine)

En 2019, les choix de la commission «Loisirs et Culture» ont encore rencontré un franc succès. Naples (40 participants) et Madrid proposé en coup de cœur (40 participants) ont été très demandés. De ce fait, nous avons dû appliquer nos règles de sélection pour respecter le budget annuel du secteur. Les familles ont pu découvrir le Périgord Noir qui regorge de trésors, entre grottes préhistoriques et villages médiévales. Les 4 jours proposés également en coup de cœur ont réunit 26 participants dont 8 enfants. Vingt-sept personnes ont pu parcourir la ville de Grenoble pour le week-end CLAS, avec notamment une visite de l'ancien fort militaire de la Bastille. En fin d'année, nous vous avons proposé une billetterie durant les fêtes de fin d'année partout en France pour satisfaire au mieux l'ensemble des agents (207 participants).

Le secteur «Loisirs et Culture», c'est aussi des loisirs de proximité avec

- la subvention des spectacles opéras/ballets (67 personnes),
- la subvention festival (130 personnes),
- le Pass monuments (22 pass).

Secteur Jeunesse (K. Boulanouar – C. Leste-Lasserre)

Le budget total du secteur Jeunesse s'est élevé en 2019 à 468 265 € dont 260 235 € pour Jeunesse I et 208 030 pour Jeunesse II. Par rapport à 2018 ce budget est en baisse de 27 917 €, cette baisse étant plus importante pour Jeunesse II que pour Jeunesse I (18 634€ contre 9 282 €). Elle provient essentiellement de ASCL, ex-périscolaire (16 935 €) et s'explique par le transfert des traitements des subventions de fin 2019/début 2020 vers 2020 puisque les activités ASCL qui vont de Septembre à juin sont toujours à cheval sur deux années. En effet, le montant des subventions qui seront servies en 2020 est de 32 807 € alors qu'habituellement il est autour de 20 000 €.

En 2019, le secteur a servi 2 901 subventions au total et a touché 1 169 agents sur un total de 1 796 agents qui ont fait appel au CAES tous secteurs confondus, ce qui correspond à une proportion de plus de 65 %.

Secteur Voyages (P. Robert)

Les voyages groupe du CAES proposaient trois circuits au titre de l'année 2019 : L'inde du Nord à l'occasion de la fête Sikh de Hola Mohalla, l'Afrique du Sud au mois de mai et enfin pendant les fêtes de fin d'année, la Laponie. Ces voyages ont rassemblé 92 personnes pour un coût moyen CAES de 702,61 € par voyageur (voyage et subvention du ralliement).
La demande pour la subvention « voyages autonomes » ne fléchit pas et remporte un franc succès auprès des agents et 109 voyageurs (agents et ayants droit) ont bénéficié de l'aide apportée par le CAES pour un coût moyen de 346,83 € par individu. La comparaison du coût unitaire par voyageur entre les deux types de subvention n'a pas de sens car le voyage groupe comprend le transport, l'hébergement, la restauration et les visites alors que celle destinée au voyage autonome ne concerne que le transport aérien.

Secteur Solidarité (S. Murcia)

Si les aléas de la vie vous mettent momentanément en difficulté financière, le CAES vous propose une aide sous :

- la forme de prêt « solidarité » (0 % d'intérêt).
- la forme d'une subvention exceptionnelle pour vous faciliter l'accès aux prestations proposées par le CAES.

En 2018, de nouveaux dispositifs ont été mis en place en faveur des personnes en situation de handicap. Vous trouverez les détails du dispositif sur le site web du CAES, rubrique « Solidarité », onglet « Handicap ». En 2019, 3 dossiers de subvention exceptionnelle à 85 % étaient en relation avec le handicap.

En 2019, la commission a étudié 29 dossiers dont 21 acceptés pour la somme de 41 834 €. Nous avons étudié et accepté 6 dossiers pour des subventions exceptionnelles, pour un total de 10 714,73 €.

Secteur Communication (F. Coulier)

La commission Communication permet le partage et la diffusion des informations entre les secteurs du CAES et les agents et retraités de l'Inserm, ainsi que vers l'administration de l'Inserm. En particulier la commission Communication diffuse :

- Le bulletin annuel, que vous recevez chez-vous en janvier.
- Le 4-pages « *Comment calculer* » récapitule nos règles de subventionnement et détaille le mode de calcul de vos taux et plafond de subvention.
- Un bilan d'activité chiffré et un rapport des secteurs, diffusés à l'occasion de l'Assemblée Générale.
- Des flashs mensuels qui accompagnent votre feuille de salaire.
- Des courriels réguliers en fonction de l'actualité.
- Des informations via les lettres Inserm hebdomadaires régionales.
- Le guide des prestations sociales à l'Inserm, rédigé en partenariat avec le Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm.

Le site web du CAES est en constante évolution, chaque secteur vous présentant son actualité. L'espace adhérent vous permet d'avoir accès aux informations sur vos demandes de subvention, d'imprimer votre carte de membre et de récupérer les codes partenaires.
Un document de présentation du CAES est également maintenu à jour, et permet aux membres du CNAS de présenter notre association lors des AG des CLAS, des journées des nouveaux entrants organisées dans chaque Délégation, ou lors des formations « Départ à la retraite ».

RAPPORT FINANCIER 2019

Des faits marquants en 2019 ont eu une répercussion sur le compte de résultat du CAES par rapport à 2018. Ce sont :

- la subvention de l'Inserm en hausse de 49 K€ soit 2 %,
- de nouvelles subventions dans le secteur « Vacances »,
- un produit exceptionnel de 20 575 €,
- les mouvements de fin d'année 2019 qui ont impacté la participation des agents aux activités proposées,
- la mise en place de la billetterie en ligne fin janvier.

Le compte de résultat au 31/12/2019 est déficitaire de 241,34 €.

Du point de vue analytique :

- Les recettes globales 2019 sont en hausse de 3,18 % par rapport à 2018. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation des subventions de l'Inserm mais également à un produit exceptionnel de 20 K€ correspondant à une ancienne dette envers l'Inserm (caution concernant les anciens locaux du CAES) dont le montant n'est plus dans leur compte.
- Les dépenses globales 2019 sont en augmentation de seulement 0,75 % par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par un équilibre entre :
  - des charges administratives en hausse liées principalement à l'augmentation du loyer et des provisions pour le départ à la retraite d'une des gestionnaires
  - des charges de beaucoup de secteurs en baisse en lien avec les annulations ou les reports d'activités suite aux mouvements sociaux du mois de décembre.

Tableau analytique et comparatif des produits et des charges des budgets 2018 et 2019

PRODUITS	BUDGET 2018 REALISÉ (€)	BUDGET 2019 REALISÉ (€)
Subvention Inserm	1 856 728	1 907 549
Subventions administratives	60 000	60 000
Subventions salaire prestations sociales	14 766	14 766
Loyers locaux	172 000	171 000
Fluides	22 000	22 000
Produits Financiers	1 142	1 015
Remboursement chèques déjeuner	3 138	2 914
Produit exceptionnel		20575
TOTAL DES PRODUITS	**2 129 773**	**2 199 819**

CHARGES	BUDGET 2018 REALISÉ (€)	BUDGET 2019 REALISÉ (€)
Salaires et charges du personnel	366 038	390 816
Charges obligatoires et fonctionnement	136 417	129 222
Loyers et charges	159 056	171 947
Total charges administratives	**661 511**	**691 958**
Budget des CLAS	287 683	254 668
Jeunesse	496 183	468 266
Vacances et amortissement	460 607	520 774
Voyages	124 972	104 616
Loisirs et Culture	55 342	42 449
Sport	49 622	45 907
Retraités	32 685	28 789
Séjours Solidarité	6 224	9 360
Billetterie CAES	1 730	3 315
Billetterie en ligne	6 500	31 200
Provisions et reprises	395	- 1 269
Total charges secteurs	**1 521 944**	**1 508 075**
TOTAL DES CHARGES	**2 183 455**	**2 200 060**

	BUDGET 2018 REALISÉ (€)	BUDGET 2019 REALISÉ (€)
TOTAL DES PRODUITS	**2 129 773**	**2 199 819**
TOTAL DES CHARGES	**2 183 455**	**2 200 060**
RESULTAT	**- 53 682**	**- 241**

Votes soumis à l'Assemblée Générale

3ème vote : Affecter le déficit de 241,34 € de l'exercice 2019 à la réserve libre.
Cette réserve sera ainsi de 208 151,94 € au 31/12/2019
4ème vote : Maintenir pour 2019, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720,43 €.

FLASH

Juillet 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS

Notre dernier conseil d'administration (CNAS) s'est tenu les 16 et 17 juin dernier par visioconférence.
A cours de ce CNAS, nous avons pris un certain nombre de décisions liées à la crise sanitaire, et notamment :
Assouplissement des délai d'inscription ou de dépôt des demandes de subvention pour les secteurs Vacances et Jeunesse
Application du taux de subvention promotionnel (35-85%) pour de nombreux séjours que nous proposons.

L'appli mobile pour notre billetterie en ligne est enfin disponible. Elle vous permettra d'accéder à toutes les offres de billetterie cinémas, spectacles, parcs d'attraction, etc. directement et très simplement sur votre lieu de vacances.

Le CNAS du mois de juin a été exceptionnellement dissocié de notre Assemblée Générale qui se tiendra, également par visioconférence, le 30 septembre prochain. Vous avez dû recevoir déjà par courriel les informations nécessaires à l'approbation des résolutions soumises habituellement lors de l'Assemblée Générale et à la désignation des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2020. Ces informations sont également disponibles sur notre site web.

Pensez à envoyer vos votes avant le 15 septembre prochain !

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous, et un bel été !

François Coulier
Président du CAES Inserm

Assemblée Générale 2020

Nous vous avons fait parvenir le 10 juillet dernier toutes les résolutions pour que tous les ouvrants droit Inserm, actifs et retraités puissent voter à notre Assemblée Générale qui se tiendra le 30 septembre prochain.

Les formulaires de vote sont disponibles sur le site du CAES Inserm.

N'oubliez pas de nous envoyer vos formulaires de vote par courriel à administration.caes@inserm.fr avant le **15 septembre 2020 à minuit.**

Une seule résolution devra être votée pendant l'Assemblée Générale, le rapport du Commissaire aux Comptes car il ne peut pas être communiqué en amont en prévision de possibles modifications post-clôture des comptes. Ce rapport sera publié dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Secteur Jeunesse

Vacances d'automne, le secteur JEUNESSE vous informe :

Le catalogue pour les colonies d'automne 2020 est en ligne sur notre site. Vous y verrez que nous proposons de nombreux séjours en promotion, subventionnés sur la grille 35-85%. Toutes les thématiques et tous les âges sont concernés et vous trouverez certainement un séjour qui satisfera vos enfants.

Notez que la date limite d'inscription est le **15 septembre**. Au-delà, les réservations ne peuvent pas être garanties, mais une solution au coup par coup sera recherchée.

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

Nouveau !!

Billetterie en ligne : Application mobile de la billetterie en ligne

CAESInBel (CAES Inserm Billetterie en Ligne), notre application mobile dédiée à la billetterie en ligne est maintenant disponible ! Retrouvez toutes les promotions à portée de main pour des spectacles, cinéma, musées, et beaucoup plus !

Disponible sur :

Google Play

Téléchargement depuis notre site

Comment se connecter :

Identifiant : prenom.nom
(en minuscules, sans accent ni caractères spéciaux)
Mot de passe : Pour votre **première connexion** votre mot de passe est votre matricule Inserm à 8 chiffres.

Comment installer CAESInBEL sur votre Iphone :

1 **Cliquez sur le lien suivant pour installer l'application sur votre Iphone**
https://applimobilece.fr/app/119714CAES/download.html

2 **Une fois l'application installée sur votre téléphone vous aurez le message suivant sur votre écran :**

> **Développeur Entreprise non approuvé**
> « Iphone Distribution : Proweb CE » n'a pas été approuvé sur cet Iphone. Tant que ce développeur n'aura pas été approuvé, ses apps d'entreprise ne pourront être utilisées.

3 **Allez sur Réglages ; Général; Gestion de l'appareil; Proweb CE ; Faire confiance à Proweb CE**

4 **Découvrez l'application CAESInBEL, la billetterie en ligne et un accès direct au CAES Inserm à portée de main !**

Bilan d'activité et Rapport des Secteurs 2019

Le Bilan d'activité et le Rapport des Secteurs 2019 sont maintenant disponibles sur la rubrique « Reportages » de notre site.

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

FLASH

Août 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Secteur Vacances

L'heure de la rentrée est arrivée pour un grand nombre d'entre vous, l'équipe du secteur Vacances du CAES espère avoir pu vous accompagner cet été pour passer d'agréables vacances.

Dès maintenant malgré l'incertitude de la situation sanitaire, il est temps de choisir la destination de vos prochaines vacances d'hiver et de printemps.

Pour vos séjours de décembre 2020 à mai 2021, nous avons sélectionné des destinations très variées, de multiples types d'hébergement et différentes formules.

Toutes nos destinations ont été choisies au plus près de vos envies

Découvrez dans ce flash toutes les possibilités d'aide au départ en vacances proposées par le secteur.

Sachez qu'il existe des conditions particulières pour les foyers ayant des personnes en situation de handicap.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Marie-Claude Babron et Patricia Ferrari
Elues responsables du secteur "Vacances"

Monique Le Sanne
Secrétaire Inscriptions

Minh Marrache et Sabrina Younès
Secrétaires subventions

Le secteur Vacances a pour objectif de vous proposer des solutions de vacances adaptées à votre famille, à vos goûts, à vos choix de destinations et à votre budget. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour trouver le séjour qui vous convient :

- Dans nos catalogues (Hiver-Printemps ou Eté).
- Auprès des organismes agréés* par le CAES.
- Dans les résidences hôtelières : Citadines et Adagio.
- Avec des réductions auprès de nos partenaires*
- Avec la billetterie en ligne du CAES.

C'est plus de 80 destinations que nous vous proposons pour des séjours d'octobre jusqu'aux beaux jours de mai, à la montagne parmi tous les massifs français, à la mer de la Normandie à la côte d'Azur, à la campagne comme à la ville mais aussi à Tenerife et aux Antilles.

**listes disponibles sur votre espace adhérent CAES*

Quelques exemples …

Cet hiver, à Aussois avec Goélia en Savoie, adonnez-vous au ski mais aussi au snowboard et aux balades en traineaux. Vos enfants seront pris en charge à partir de 3mois à 12 ans.

Les Menuires, « la station skis au pied », sera le paradis des sportifs dans l'appartement du patrimoine du CAES.

Et pourquoi ne pas passer les fêtes de fin d'année sous le soleil de la côte d'Azur à Saint-Raphaël dans un appartement en rez-de-jardin ?

Et plus tard dans la saison, profitez de la fête des citrons à Menton dans notre patrimoine de Cannes.

Et bien d'autres destinations aux formules diverses (location, pension complète, demi-pension, tout compris).

Alors consultez vite les pages de notre catalogue sur le site du CAES Rubrique VACANCES
Séjours CAES Hiver Printemps 2020-2021.
Et découvrez toutes les destinations, leur description et les tarifs avant subvention

Date limite de réception

Vendredi 15 octobre 2020 Séjours Hiver
Vendredi 4 décembre 2020 Séjours Printemps
Renseignements et inscriptions
auprès de **Monique Lesanne ☎ 01 82 53 34 35**
vacances.caes@inserm.fr;
monique.lesanne@inserm.fr

En dehors des catalogues du CAES, vous pouvez être **subventionnés a posteriori** pour des séjours d'au moins 2 nuitées proposés par les 40 organismes agréés par le CAES dont 4 spécifiques pour l'accueil de personnes handicapées. **Renseignements sur le site du CAES Rubrique VACANCES : *Séjours organismes agréés***
Dossiers suivis par
Sabrina Younes : lettre A à K(sabrina.younes@inserm.fr)
Minh Marrache : lettre L à Z (mc.marrache@inserm.fr)

Personnes en situation de handicap

- les subventions a posteriori sont attribuées même pour des séjours auprès d'organismes non agréés par le CAES, avec le maintien du plafond journalier
- pour les séjours proposés par le CAES les subventions sont calculées hors plafond journalier (catalogue Vacances)

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

Secteur Solidarité

Nous venons de traverser une période inédite de confinement avec des répercussions plus ou moins importantes dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.
Les activités reprennent progressivement, mais malheureusement les conséquences économiques ne seront pas les mêmes pour tous.
Le secteur Solidarité du CAES peut venir en aide aux agents confrontés à des difficultés financières, sociales ou familiales afin d'éviter l'aggravation d'une situation déjà précaire. Elle peut également permettre de faire face à une situation budgétaire imprévue.

Pour rappel, aides possibles par le CAES :

- prêt solidarité, prêt à 0 % d'intérêt dont le montant peut atteindre 3 600 € ou 5 000 € dans le cas de frais liés au handicap d'un membre de la famille.
- subvention exceptionnelle à 85 % pour tous les secteurs du CAES hormis Voyages.

N'hésitez donc pas à nous faire parvenir les dossiers : à sylvie.dupuy@inserm.fr, les dossiers sont étudiés d'une façon anonyme.

Secteur Sports : Coupons Sport ANCV

Cette année, dans le contexte perturbé que nous connaissons, le CAES ne réalisera qu'une seule campagne d'envoi des coupons Sport ANCV **après le 15 septembre.**

Nous maintenons des dates de réception des dossiers au **15 mai** et au **15 septembre** afin de permettre au agents dont le contrat prend fin en mai de bénéficier de la subvention de coupons même si l'envoi a lieu plus tard.
Les dossiers qui seront réceptionnés après le 15 septembre seront traités en 2021.

Rappel : Subvention de 15 coupons par ayant droit (agent Inserm, son conjoint et les enfant à charge entre 21 à 25 ans révolus). En cas de forte demande le nombre de coupons attribués peut être diminué.

Renseignements auprès de Sylvie Dupuy sylvie.dupuy@inserm.fr ou sport.caes@inserm.fr

Assemblée Générale du CAES Inserm

Notre Assemblée Générale se tiendra cette année par visioconférence le 30 septembre 2020. Nous vous soumettons les résolutions présentés d'ordinaire lors de l'Assemblée Générale pour un vote par correspondance. Ces résolutions concernent le rapport moral du président et les comptes de l'association. Vous êtes également sollicités pour désigner les Contrôleurs de Gestion pour l'exercice 2020.

Formulaire de vote à télécharger sur le site du CAES Inserm.

Date limite de réception des votes le mardi 15 septembre 2020 par courrier électronique à administration.caes@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

FLASH

Septembre 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS

Le mois de septembre est un des mois les plus chargés de l'année, avec la rentrée scolaire pour nos enfants, et le retour au labo ou au bureau pour les adultes... Cette année est spécialement compliquée, et la crise sanitaire due à la Covid-19 rend difficiles les projets pour les mois à venir.

Le CAES, grâce à un rythme de travail soutenu des gestionnaires et des élus, fait tout son possible pour s'adapter à vos besoins. Les locaux du CAES continueront à être fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Nous adaptons nos modalités de travail dans le respect des mesures sanitaires. Le travail à domicile se combine maintenant avec la présence d'élus et gestionnaires dans nos locaux. De ce fait nous vous invitons à nous contacter de préférence par courriel électronique.

Ce mois ci nous avons dû faire face à des annulations ou des reports d'activités dans de nombreux secteurs (Loisirs-Culture, Sports, Voyages…). Nous faisons tout, en liaison avec nos prestataires, pour garantir aux agents les meilleures conditions de report ou d'annulation de toutes ces activités.

Dans ce contexte sanitaire difficile, nous voulons remercier les efforts des Comités Locaux pour pouvoir proposer aux agents des activités nombreuses et variées cet automne.

Le secteur Solidarité est toujours présent pour répondre aux besoins des agents en grandes difficultés financières ou familiales, grâce à des prêts à taux zéro ou des subventions exceptionnelles.

Au moment où vous lirez ces lignes, l'Assemblée Générale du CAES Inserm aura eu lieu, décalée exceptionnellement au mois de septembre et par visio-conférence. Nous remercions les nombreux agents qui se sont exprimés par correspondance sur les résolutions proposées, et ont permis la désignation des contrôleurs de gestion qui auront la charge de vérifier notre fonctionnement pour l'exercice 2020.

François Coulier
Président du CAES Inserm

Secteur Jeunesse

Jeunesse II : Centres de Loisirs et Mini-séjours

En raison de la crise sanitaire, le CAES Inserm a pris la décision de subventionner exceptionnellement au taux promotionnel (35 - 85 %) les inscriptions en centre de loisirs ainsi qu'en mini-séjours pour les mois de Juillet et août 2020. Les demandes devront être reçues au plus tard le 31 décembre 2020.

C'est la rentrée ! Vos enfants pratiquent une activité extrascolaire sportive, culturelle ou de loisirs ? Pensez à envoyer votre demande de subvention pour l'année 2020/2021 !

Renseignements et informations sur http://www.caes.fr/jeunesse ou auprès de Madame Valery's Sainvil valerys.sainvil@inserm.fr

Billetterie en ligne

En vue de l'évolution de la situation sanitaire et de la reprise d'activité du secteur culturel, le CAES Inserm a décidé de reprendre la communication des promotions proposées par la billetterie en ligne.

Nous vous rappelons que depuis le mois de juillet **l'application CAESInBeL est disponible au téléchargement sur vos smartphones.** Vous retrouverez toutes les informations sur notre site web.

Pour profiter des avantages de la billetterie en ligne rendez-vous sur : https://billetterie-caes.inserm.fr et connectez vous avec vos identifiants :

- **Utilisateur :** prénom.nom
- **Mot de passe :** Matricule Inserm (8 chiffres)

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous écrire à billetterie.caes@inserm.fr

Secteur Voyages

En cette période de rentrée, vous auriez dû trouver les propositions du secteur voyages du CAES INSERM, mais la crise sanitaire liée au coronavirus qui a profondément bouleversé les voyages 2020 s'invite encore dans nos prévisions 2021. L'ensemble des voyages 2020 à destination de l'Ouzbékistan, de la Russie et du Costa Rica ont été reportés d'un an. Les inscriptions 2021 pour ces destinations seront ouvertes à tous, les personnes qui avaient été sélectionnées au titre de l'année 2020 devront refaire une inscription, et seront prioritaires en 2021. Les inscriptions pour les voyages reportés seront closes au **dimanche 15 novembre 2020, minuit**.

Les destinations 2021 seront décidées par le CNAS en novembre ; il s'agira de voyages en Europe ou en France d'outre-mer. Ces voyages feront l'objet de publicité en fin d'année pour des inscriptions closes le **dimanche 10 janvier 2021, minuit**.

Concernant la **subvention Voyages Autonomes**, la participation financière du CAES permet le subventionnement du billet d'avion aller et retour vers toutes les destinations à l'exclusion de la métropole. Elle est calculée sur le prix du billet plafonné à 700 € par personne (ouvrant-droit et ayant-droit). Pour cette subvention, la préinscription est obligatoire avant le **dimanche 6 décembre, minuit**, et se fait uniquement via le site internet du CAES qui permet l'optimisation du traitement des demandes. Le voyage devra impérativement débuter entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Les personnes ayant annulé leur voyage autonome en 2020 devront refaire une préinscription pour 2021.

En espérant que l'évolution de la crise sanitaire permette le bon déroulement des voyages !

Patrick Robert
Responsable secteur Voyages

Projets 2021

Malgré la situation de crise sanitaire, le secteur Voyages travaille pour pouvoir proposer des nouvelles destinations pour l'année 2021.

Voyages Autonomes

Pour les agents qui souhaitent organiser un voyage en « autonomie » le CAES Inserm subventionne le **billet d'avion** (aller/retour) **dans tous les pays étrangers ainsi que dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.**

La subvention est calculée sur le montant de votre billet A/R **plafonné à 700 € par personne** (ouvrants droit et ayants droit). Le séjour doit être **de 7 nuits minimum** et le premier jour du séjour doit avoir lieu entre **le 1er janvier et le 31 décembre 2021.**

Une pré-inscription en ligne via notre formulaire doit être faite **avant le 6 décembre 2020.**

Une sélection des dossiers sera ensuite effectuée selon nos critères habituels (jamais parti Secteur Voyages, QF).

Lien du formulaire :
http://script.caesinserm.fr/PreInscriptionsVoyages.php

Date limite de pré-inscription pour les voyages autonomes : **Dimanche 6 décembre 2020**

Renseignements et informations auprès de :
Valery's Sainvil valerys.sainvil@inserm.fr ou voyages.caes@inserm.fr

Pour rappel

Secteur Sports :

- Date limite de réception de dossiers pour les Stages Sportifs et les Compétitions le 31 octobre 2020.

Secteur Vacances :

- Date limite de réception de dossiers pour l'hiver le **15 octobre 2020.**
- Date limite de réception de dossiers pour le printemps le **4 décembre 2020.**

Conditions d'annulation Secteur Vacances

En cas de restrictions de circulation dues à la pandémie ou si le prestataire ne peut pas vous recevoir, le CAES vous remboursera votre séjour.

Dans les autres cas, les frais d'annulation indiqués sur le catalogue seront appliqués.

Attention à bien vérifier les garanties de vos assurances annulations

FLASH

Octobre 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS : Secteur Loisirs-Culture

Cette année tous nos projets ont été « chamboulés » suite à la crise sanitaire. Nous avons réussi à gérer au mieux nos dossiers en trouvant des solutions avec les différents prestataires pour vous permettre de ne pas être trop pénalisés par cet évènement.

Tous les séjours prévus cette année ont été reportés (Amsterdam, les Lacs Italiens, Bordeaux), plutôt qu'annulés, avec systématiquement des propositions faites aux agents. Malgré la crise sanitaire que nous vivons actuellement, nous espérons pouvoir proposer des projets pour l'année 2021 en France ou à l'étranger : la découverte des merveilles de Marrakech, Athènes et ses colonnes, Nantes avec les machines de l'Île. Le secteur « Loisirs Culture » c'est aussi les loisirs de proximité comme les soirées à l'Opéra à Paris, les Pass Monuments et bien sûr nous continuerons à subventionner les festivals si le contexte nous le permet.

Nous avons la volonté d'aller de l'avant pour vous !
Le CAES tient à maintenir son action sociale, dans le respect des règles sanitaires et ainsi vous permettre de faire des escapades culturelles.

Céline Lépine
Responsable secteur Loisirs-Culture

Assemblée Générale 2020

L'Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le 30 septembre dernier. Cinquante-huit personnes ont pu participer par visioconférence, et 25 CLAS (sur 27) avaient mandaté un représentant.
Nous remercions l'administration de l'Inserm, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel Sinet, Responsable du Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm, ainsi que Madame Djamila Fekir, Coordinatrice Nationale du Service Social.
Maria Angeles Ventura (SNCS-FSU), Florence Bayeux (SNPTES, excusée), Jean-Luc Carrier (Sgen CFDT Recherche EPST) et Jean Kister (SNTRS CGT) représentaient les organisations syndicales.
La tenue de l'Assemblée Générale par visioconférence nous a imposé un vote direct des résolutions et une désignation des contrôleurs de gestion par correspondance (voir les résultats ci-dessous), plutôt que les traditionnels pouvoirs portés par les participants.

Contrôleurs de Gestion 2020

Les résultats de l'élection des nouveaux Contrôleurs de Gestion pour l'exercice 2020 ont été publiés à l'Assemblée Générale.

Titulaires
- Jacques Brocard (Lyon) – 380 votes
- Martine Duquesne (Pitié-Salêtrière) – 340 votes
- Anaïs Jacquin (Lyon) – 336 votes

Suppléants
- Caroline Mai (Biopark) – 320 votes
- Philippe Verdy (Toulouse) – 292 votes
- Christiane Pontoux (Necker) – 259 votes

Observateur de l'exercice 2019 : Marie-Christine Naud.

1ère Résolution : Rapport moral du Président du CAES Inserm :
- Pour : 645 votes
- Contre : 2 votes
- Abstention : 12 votes
- NPPPV : 11 votes

2ème Résolution : Approbation des comptes
- Pour : 623 votes
- Contre : 4 votes
- Abstention : 28 votes
- NPPPV : 16 votes

3ème Résolution : Affectation du résultat à la réserve libre.
Affecter le déficit de 241,34 € de l'exercice à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 208 151,94 € au 31/12/2019.
- Pour : 621 votes
- Contre : 4 votes
- Abstention : 29 votes
- NPPPV : 18 votes

4ème Résolution : Maintien de la réserve obligatoire
Maintenir pour 2019, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720,46 €,
- Pour : 621 votes
- Contre : 4 votes
- Abstention : 29 votes
- NPPPV : 18 votes

Concours logo – CAES Inserm

LES 50 ANS DU CAES

En vue des 50 ans du CAES en 2022, le secteur « Loisirs Culture » lance un concours pour renouveler le logo du CAES. Ce concours est ouvert à tous les ayants droit et ouvrants droit du CAES.
Le logo figurera sur toute la documentation imprimée, électronique ou vidéo concernant le CAES.

Nous souhaitons vous donner la parole et c'est à ce titre que le CAES engage dès à présent une démarche participative, pour la création d'une nouvelle identité visuelle.

Qu'est-ce qu'une identité graphique ?
Une identité graphique a pour objectif d'exprimer la vision, les missions, les valeurs, le projet et les réalisations d'une association. Le logo actuel commence à dater et nous pensons qu'il est important de le rafraîchir, qu'il soit en adéquation avec son temps.

Caractéristiques du logo
Originalité : le logo devra refléter les valeurs du CAES ainsi que son action auprès des agents et de leur ayants droit.
Simplicité : les couleurs, les caractères, les formes utilisés doivent permettre d'identifier facilement et rapidement le logo.
Lisibilité : le logo doit être lisible, facilement reconnaissable et mémorisable.

Contraintes techniques
Plusieurs techniques seront acceptées : dessin à la main ou productions numériques.
Sur un format A5 (148 x 210 mm - demi page A4).
Être sous formats : JPEG, GIF, PNG, TIFF, PDF, ou papier.

Conditions de participations
La participation est gratuite et destinée à tous les ayants droit et ouvrants droit du CAES.*
Un seul envoi par personne participante.
3 catégories d'âge : 5-10 ans / 11-17 ans / 18 ans et plus.
Les participants au concours acceptent que la proposition de logo devienne la propriété exclusive du CAES. Les participants renoncent à tous leurs droits de diffusion sur l'usage du logo.
Le logo sera publié sous la licence « Creative Commons » CC BY SA
(Attribution / Partage dans les mêmes conditions, voir https://creativecommons.fr/licences/).

Le jury
Le jury sera composé de 9 personnes :
- 4 membres du CNAS,
- 4 agents INSERM volontaires, sélectionnés par tirage au sort,
- 1 graphiste professionnel.

Calendrier
Le concours se déroulera à partir de cet automne jusqu'au printemps 2021, pour une remise des prix et une exposition des œuvres lors de l'Assemblée Générale de juin 2021.
Les résultats seront communiqués sur le site du CAES et un livret numérique de toutes les créations reçues.

Comment participer au concours ?
Il vous suffit d'envoyer vos créations à :
concours.caes@inserm.fr
Vous pouvez aussi envoyer vos créations par courrier au siège du CAES :
93 Av de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin Bicêtre.

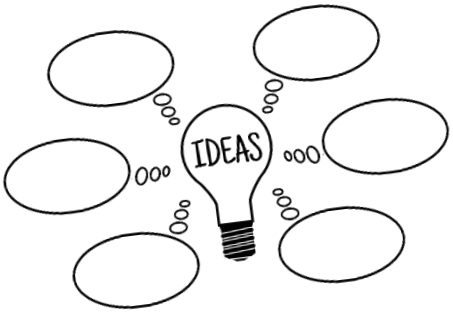

Nous sommes déjà tous impatients de découvrir vos réalisations !!

Comment être membre du jury ?
Merci d'envoyer votre candidature avant le 31 JANVIER 2021 à :
concours.caes@inserm.fr

ATTENTION* : Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours.

FLASH

Novembre 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS :

Bilan du secteur Jeunesse durant la période de confinement :

En cette période de reprise du confinement, il est intéressant de connaître le bilan du secteur Jeunesse lors du 1er confinement.

Jeunesse I (colonies + subventions a posteriori)

Pour l'hiver, par rapport à 2019, baisse de 28 % du nombre de subventions (121 contre 168) et de 26 % du budget dépensé (35 892 € contre 48 711 €).
Pour le printemps, aucune subvention n'a pu être distribuée, alors qu'en 2019 nous en avons servi 209 pour un budget de 34 676 €.
Pour l'été, le nombre de départs a été divisé par 2,5 (168 contre 421) et le budget par 3,27 (45 142 € contre 147 652 €).
Par contre pour l'automne, en considérant le nombre d'enfants partis sur des séjours de notre catalogue (les demandes a posteriori ne sont pas encore closes), nous retrouvons des chiffres du même niveau que les autres années (31 enfants et un budget de 12 447 €). Il faut noter que les vacances d'automne avaient commencé avant le début de l'annonce des mesures d'urgence du 28 octobre.
Au total Jeunesse I a servi 399 subventions pour un budget total de 99 365 €. Bien que ces chiffres risquent d'évoluer un peu d'ici la fin de l'année, ils sont environ 2,5 fois moindres qu'en 2019.

Jeunesse II (Périscolaire, Centres de loisirs)

En Jeunesse II (centres aérés et périscolaire), l'effet de l'épidémie n'a pas été trop important car sur une même période (1er janvier au 20 octobre), le nombre de dossiers en 2020 n'est pas trop différent des années précédentes moyennant les fluctuations habituelles (786 en 2018, 781 en 2019 et 700 en 2020). De plus le budget engagé est plus important en 2020 qu'en 2018 ou 2019 (119 638 € contre 117 642 € et 100 443 €).

Mesures prises durant le confinement :

Le secteur Jeunesse a essayé de limiter les effets des annulations de séjours sur les agents :

- Les agents qui avaient versé tout ou partie du coût de leur séjour ont été remboursés par le secteur Jeunesse. Les avoirs que les prestataires auraient dû allouer aux agents (comme le décret les y autorisent) ont été pris en charge par le CAES sans les répercuter sur les agents.
- le taux de subvention promotionnel (35-85 %) est maintenu sur les séjours choisis en remplacement de séjours annulés.

Kader Boulanouar
Christine Leste-Lasserre
Responsables secteur Jeunesse

Bienvenue à Patricia Jock !

Patricia Jock remplace Valery's Sainvil dans les secteurs Voyages et Jeunesse pendant son congé maternité à partir du 9 novembre 2020.

Rappel : Dates limites d'envoi des demandes

Jeunesse I

Gestionnaire : Anne Athimon

- Le **catalogue Hiver** est disponible sur notre site. Date limite d'inscription : **3 décembre à 17h**
- Le **catalogue Printemps** sera disponible sur notre site dès qu'il sera voté au CNAS de Novembre (17-18 novembre). La date limite d'inscription sera fixée **début février 2021**.

Le secteur JEUNESSE accepte les inscriptions tardives sous réserve des disponibilités du prestataire

Jeunesse II

Gestionnaire : Patricia Jock

Subvention pour les activités sportives et culturelles en période scolaire (ASCL)

- la date limite de réception des dossiers de subvention est fixée après la fin des vacances d'été au **31 août**. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.
- Pour être subventionné avec la fiche agent de l'année en cours la demande doit être faite avant le 10 décembre. Sinon la subvention sera calculée avec le QF de l'année suivante.

Subvention pour les centres de loisirs et activités sans hébergement (CLSH et ALSH)

Le dossier comprenant les 3 factures d'un trimestre doit être envoyé au maximum **3 mois après la dernière prestation** réalisée. Passé ce délai, votre dossier ne sera pas traité. ATTENTION : pour des raisons de trésorerie et d'arrêt des comptes, le dernier trimestre (septembre à décembre) doit être reçu au plus tard le **2ème vendredi du mois de février de l'année suivante.**

En cette période de confinement où les secrétaires sont en télétravail, privilégiez les envois de vos demandes par mail et les paiements par Carte Bleue.

Jeunesse.caes@inserm.fr
Anne Athimon : anne.athimon@inserm.fr
Patricia Jock : patricia.jock@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

Secteur Vacances

LES VACANCES !!!

Penser aux vacances semble difficile pendant cette période de confinement, mais pourquoi pas justement se projeter sur l'après.

Pour vos séjours en hiver comme au printemps,
Il reste encore des places !

Départ possible pour un séjour sous le soleil de la méditerranée pour la fin de l'année à Cannes, Bandol ou Saint Raphaël ou encore à la montagne en 2021 à La Plagne, Méribel, Tignes, Les Ménuires, Serre-Chevalier, c'est possible.

Consultez sans tarder les disponibilités sur le site du CAES Rubrique Vacances – Disponibilités.
Vous trouverez tous les descriptifs et les tarifs par semaine et avant subvention sur le catalogue HIVER-PRINTEMPS 2020-2021 et la demande d'inscription rubrique Formulaire : Vacances – Inscription catalogue

Sachez que dès à présent la commission met tout en œuvre pour vous proposer au début de l'année un magnifique catalogue Eté 2021 de destinations pour tous les goûts.

Renseignements et inscriptions auprès de :
Monique Le Sanne monique.lesanne@inserm.fr ou 01 82 53 34 35

Annulations et reports de séjours CAES

À la suite des restrictions de circulation dues à la pandémie ou à l'impossibilité du prestataire de vous recevoir, le CAES remboursera votre séjour CAES. Dans les autres cas les frais d'annulation seront appliqués. Attention à bien vérifier les garanties de vos assurances annulations.

N'oubliez pas :

- ## Prioriser les échanges avec le CAES par courriel électronique

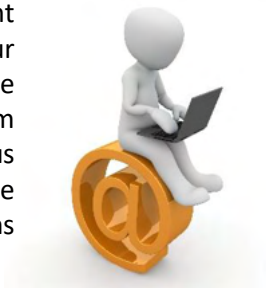

Depuis le 30 octobre 2020 nos élus et gestionnaires travaillent majoritairement depuis leur domicile. Nous vous conseillons de communiquer avec le CAES Inserm prioritairement par courriel. Nous faisons de notre mieux pour que l'activité du CAES soit la moins perturbée possible.

- ## Notre concours logo

Pour fêter ses 50 ans, le CAES : Comité d'Action et d'Entraide Sociale vous sollicite pour trouver son nouveau logo ! Il devra refléter les valeurs du CAES ainsi que son action auprès des agents et de leurs ayants droit.
Si vous désirez être membre du jury vous pouvez nous envoyer votre candidature avant le 31 janvier 2020.
Toutes les informations sont sur notre site caes.inserm.fr

- ## Le saviez-vous ? CAESInBEL

CAESInBEL, l'application de la billetterie en ligne du CAES Inserm disponible sur Google Play et sur notre site pour IOS, n'est pas qu'une application d'achat de billetterie. Nous avons créé avec cette application un outil qui vous donne un accès direct sur les informations les plus importantes de notre site caes.inserm.fr

Vous pouvez consulter les dernières actualités, les informations de chaque secteur, accéder depuis votre smartphone à votre espace adhérent, et beaucoup plus!

Téléchargez l'application CAESInBEL et ayez le CAES Inserm à portée de main!

- ## Désabonnement des publicités de la billetterie en ligne.

La Billetterie en ligne permet de souscrire à des communications automatiques sur les offres disponibles. Il arrive cependant parfois que les offres proposées ne soient pas disponibles pour nos agents par respect des règles imposées par l'URSSAF.

Si vous souhaitez ne plus recevoir ces offres, nous vous invitons à vous désabonner depuis votre profil dans la billetterie en ligne, rubrique « Abonnements et données personnelles ».

FLASH DECEMBRE 2020

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

SPÉCIAL Vacances !

Le catalogue "printemps-été 2021" est arrivé avec encore plus de propositions de séjours !

L'hiver commence mais grâce à notre nouveau catalogue, nous vous invitons à rêver à la douceur du printemps ou à la chaleur de l'été.

Vous pourrez y découvrir un large choix de destinations, aussi bien sur la côte Atlantique qu'au bord de la Méditerranée, sans oublier la montagne pour les amoureux des sommets, ou la campagne, destinations pour lesquelles nous vous proposons différents types de logements : appartement, maisons, mobile homes, …

Envie d'ailleurs ? Nous avons élargi notre offre à l'Europe du Sud avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Crète, mais aussi la verte Irlande. Plus lointaines, Guadeloupe et Martinique sauront vous enchanter.

Et pour les adeptes des séjour-club «tout-compris», direction la Sardaigne ou la Bulgarie.

Pour que vos vacances collent au mieux à vos souhaits, vous pourrez opter pour des séjours en location seule, en demi-pension ou en pension complète.

En plus des séjours dans nos investissements à Saint-Philibert, Saint-Hilaire-de-Riez, La Palmyre, Soustons, Saint-Raphaël, Cavalaire, Calvi..., nous avons reconduit les séjours que vous aviez plébiscités comme :

Beig-Meil (Finistère) – Mimizan Plage (Landes)

Propriano (Corse-du-Sud) — *Calafell (Espagne)* — *Dives-sur-Mer (Calvados)*

Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :
http://caes.inserm.fr

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité
Vacataire ayant 500 h accomplies

Des nouveaux lieux de villégiature :

Giffaumont-(Marne) - Aix-les-Bains (Savoie)

Biarritz (Pyr. Atl.) - Collioure (Pyr. Or.)

Retrouvez toutes les propositions, leur description et les tarifs sur le site du CAES

DATES LIMITES D'INSCRIPTION
(Réponse uniquement après les dates butoirs)

Lundi 15 février 2021
Pour les séjours-club en Sardaigne et Bulgarie

Mardi 2 mars 2021
Pour Calvi, Soustons, La Palmyre, Chamonix, Le Mont Dore et Prapoutel les Sept laux

Vendredi 20 mars 2021
Pour tous les autres séjours

Selon les disponibilités, réservations possibles après la date butoir sur certaines destinations signalées dans le catalogue.

En cas de restrictions de circulation dues à la pandémie ou si le prestataire ne peut pas vous recevoir, le CAES vous remboursera votre séjour. Dans les autres cas, les frais d'annulation indiqués sur le catalogue seront appliqués.
Pensez à bien vérifier les garanties de vos assurances annulations.

Votre inscription à un séjour ne pourra être prise en considération que si **votre dossier est complet** et nous parvient avant la **date limite d'inscription (le cachet de la poste faisant foi)**

Renseignements et inscription Monique Le Sanne☎ 01 82 53 34 35 monique.lesanne@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.
Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique TAUX DE SUBVENTION

VACANCES

Connaissez vous la subvention *a posteriori* ?

Tous vos séjours auprès de nos organismes agréés, en location, pension ou demi-pension, sont subventionnés au taux standard 10 % – 60 % selon certains plafonds
(prix/jour/personne, nb de jours/an, plafond annuel de subvention)

Pour cela, enregistrement au minimum 8 jours avant le départ à l'aide du formulaire :
«Vacances : subvention Vacances a posteriori » disponible rubrique FORMULAIRES site : http://caes.inserm.fr

Pour 2021 deux nouveaux partenaires agréés :

ULVF vous propose 19 destinations dans les plus belles régions de France : Mer, Montagne et Campagne pour des séjours de vacances. depuis de nombreuses années.

Vacancéole compte à ce jour 24 résidences labellisées Clef Verte permettant de développer un tourisme plus responsable et durable. Clef Verte est un label environnemental ainsi que le 1er écolabel pour l'hébergement touristique en France

La liste des organismes agréés est révisée tous les ans. Consultez la sur le site du CAES.

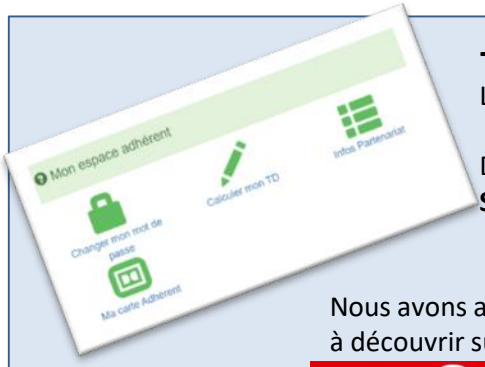

+ d'Infos :

Les réductions accordées par certains organismes agréés sont cumulables avec la subvention *a posteriori*.
Découvrez leurs codes de réduction sur votre espace adhérent.
Soyez malin ! Nombreux sont ceux qui appliquent des avantages aux réservations précoces.

Nous avons aussi développé de nouveaux **partenariats mais sans subvention** à découvrir sur l'espace adhérent :

Corsica Linea et Avis Car-Away

et sont toujours présents : **Corsica Ferries , Croisières Inter-îles et la Compagnie Vendéenne**.

N'oubliez pas lors des week-ends de printemps et hors des vacances scolaires

Les courts séjours dans nos résidences à Cannes et Saint-Raphaël **et dans nos mobile homes** en Bretagne à Saint-Philibert, en Vendée à Saint-Hilaire-de-Riez, dans l'Hérault à Agde, dans le Gard au Grau-du-Roi, dans le Var à Gassin et Puget-sur-Argens, dans les Pyrénées Orientales à Argelès-sur-Mer au **tarif forfaitaire de 180 €, pour 3 nuits, avant subvention.**

Les Week-ends ou des Mid-Weeks à PARIS, Porte de Versailles à la résidence Pierre & Vacances au **prix de 200 à 300 € selon la période**.

Formulaires : Vacances : Inscriptions « courts séjours »

Et toujours la subvention des séjours en résidences hôtelières

dans de nombreuses villes de France et d'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni…) auprès de trois organismes: Citadines, Adagio et Appart'City.

Formulaires : Vacances : Inscriptions « Résidences hôtelières »

Une nouvelle procédure de réservation sera bientôt mise en place.

Patricia Ferrari et Marie-Claude Babron
Les élues responsables du secteur Vacances
Monique Le Sanne, Minh Marrrache et Sabrina Younes
les gestionnaires du secteur Vacances